RAPPORT

REPENSER LA STRATÉGIE DE SOUVERAINETÉ FRANÇAISE

L'EXISTENCE DE FORCES FRANÇAISES PRÉPOSITIONNÉES À TRAVERS LE MONDE PERMET D'ASSURER UNE PRÉSENCE MILITAIRE DANS DES ZONES STRATÉGIQUES ET PARTICIPE AU RAYONNEMENT DE LA FRANCE. MAIS CE DISPOSITIF POSE AUSSI DES QUESTIONS, NOTAMMENT SUR LE PLAN CAPACITAIRE.

De par leur positionnement, les forces de présence et de souveraineté offrent à la France des points d'appui non négligeables, lui permettant également d'assurer une présence sur l'ensemble des parties du globe. « Avec plus de 10 000 militaires issus des trois Armées, déployés sur les cinq continents et les trois grands bassins océaniques, elle possède aujourd'hui le second dispositif de forces prépositionnées au monde, après les Etats-Unis. Il s'articule autour de cinq forces de présence établies au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti et aux Emirats arabes unis, ainsi que de cinq forces de souveraineté dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer des Antilles, de Guyane, de l'océan Indien (Mayotte et La Réunion), de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française », décrit Elie Tenenbaum, chercheur au centre des études de sécurité de l''Institut français des relations internationales (Ifri).

Si cette présence participe au rayonnement de la France et permet de compléter le

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

La base aérienne 367 Capitaine-François-Massé met en œuvre l'escadron de transport 68 Antilles-Guyane équipé de cinq Puma, quatre Fennec et trois Casa CN235.

De nouvelles zones d'intérêt géographique

Si la France se doit de renforcer les moyens alloués à ses forces prépositionnées, il pourrait également être intéressant pour elle de trouver de nouveaux points d'ancrage, bien qu'une telle décision entraînerait de facto des coûts importants. « La question qui se pose aujourd'hui au ministère des Armées est de déterminer si la géographie du dispositif actuel en dix points d'appui permet de couvrir l'ensemble des points d'intérêts stratégiques majeurs des années à venir », explique Elie Tenenbaum dans son rapport. La France pourrait ainsi trouver un intérêt à renforcer sa présence en Asie du Sud-Est, comme en témoigne la Revue stratégique ou encore la *Stratégie de défense en Indopacifique*. « Le dispositif actuel, articulé autour des points d'appui au sud et à l'est de l'océan Indien ainsi que dans le Pacifique sud, impose des élongations telles qu'elles rendent difficiles la décrédibilisation de la présence militaire française dans les zones critiques que sont la mer de Chine méridionale, le détroit de Taïwan et la péninsule coréenne », constate le chercheur. Le rapport *Confettis d'empire ou points d'appui ?* suggère ainsi d'étudier l'intérêt d'accords avec Singapour, la Malaisie ou encore Brunei. La France pourrait également trouver pertinent de renforcer sa présence au Moyen-Orient, en Afrique du Nord ou encore en Arctique, alors que les Etats se tournent de plus en plus vers le Grand Nord. L'Ifri considère ainsi qu'il s'agit d'« un espace stratégique au regard des enjeux à venir, où la France et ses partenaires européens pourraient gagner à disposer d'un point d'appui à l'horizon 2035 ».

dispositif militaire métropolitain, elle est parfois remise en cause et vient poser des défis capacitaires très importants. En effet, ces forces, situées loin de la métropole, doivent souvent faire face à un dispositif militaire sous tension, pensé au « plus juste », mais venant également mettre en avant des lacunes capacitaires. Ce défi va devoir être pris en compte rapidement par la France si elle veut continuer à être reconnue comme une force internationale et poursuivre ses relations privilégiées avec les Etats dans lesquels ses forces sont installées. Un défi capacitaire qui vient se cumuler à un défi opérationnel, au regard de l'évolution du contexte international et de l'émergence de nouvelles menaces, pesant directement sur certaines zones de présence. Que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient ou dans l'outre-mer, ces régions sont en proie à des instabilités auxquelles la France doit se tenir prête à répondre. Mais les moyens militaires actuels laissent présager certaines difficultés dans le cas d'un recours étendu aux dispositifs existants. L'Ifri a consacré, en 2020, une étude au sujet, intitulée *Confettis d'empire ou points d'appui ? L'avenir de la stratégie française de présence et de souveraineté*. Celle-ci retrace ainsi l'histoire de la souveraineté française et met en avant les enjeux auxquelles les forces de présence et de souveraineté sont et seront confrontées au cours des prochaines années. Le constat est sans appel : le dispositif général doit être revu et renforcé afin de permettre à la France de mener ses missions, mais également de faire face à un contexte de concurrence internationale. « Au cours des vingt dernières années, ce dispositif unique a été frappé par une série de déflations d'effectifs et a subi des retards successifs dans la livraison de nouveaux matériels. Il en résulte un système de force taillé "au plus juste", qui est traversé par d'importantes tensions – quand il ne s'agit pas de ruptures – capacitaires. La fatigue des équipements et la précarisation des effectifs pèsent tout particulièrement sur la capacité des forces prépositionnées à contribuer autant qu'elles le pourraient aux cinq grandes fonctions stratégiques confirmées par la Revue stratégique de 2017 », met en avant Elie Tenenbaum, auteur du rapport.

CONTEXTE GÉOPOLITIQUE.

Un constat d'autant plus d'actualité que les menaces identifiées par ce document de référence pourraient venir toucher l'ensemble des zones sur lesquelles la France s'avère présente. Enjeux démographiques, tensions économiques, changement climatique, terrorisme, sont autant de sujets qui, s'ils

Les FAG (forces armées guyanaises) participe notamment à l'opération Titan, visant à protéger le Centre spatial guyanais.

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

touchent la métropole, trouvent aussi leur réalité dans les Etats où sont déployées les forces prépositionnées françaises. « La zone Caraïbes-Amérique latine devrait ainsi demeurer sujette à un dangereux cumul de risques naturels, notamment aux Antilles, et à la menace grandissante de la criminalité organisée. La France devra aussi prendre en compte d'éventuelles confrontations régionales, comme le suggère aujourd'hui la crise vénézuélienne », met en avant l'étude de l'Ifri. Outre le défi du terrorisme auquel la France est d'ores et déjà confrontée en Afrique, « elle devra aussi faire face à l'enjeu d'un renouvellement générationnel des élites politiques, dont certaines ont confisqué le pouvoir depuis des décennies, posant la question de possibles crises de transition », ajoute le rapport de l'Ifri. Et ce avant de compléter : « Dans la zone sud de l'océan Indien, elle devra gérer les risques sociaux et environnementaux à Mayotte, relever les défis à la souveraineté française dans le canal du Mozambique, et nouer des partenariats durables dans tout le bassin océanique. » Au Moyen-Orient, les tensions régionales viennent complexifier la place tenue par la France, laquelle se doit de soutenir ses alliés régionaux, une position la forçant de fait à prendre parti dans certains conflits. Si la France a soutenu à de nombreuses reprises l'Iran, notamment dans le cadre de l'accord sur le nucléaire, sa proximité avec l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis vient complexifier ce rôle de médiateur que la France aurait pu tenir dans la région. « Au plan géopolitique, l'implantation française aux Emirats a pour effet d'ancrer solidement la France à "l'arc sunnite", et ce quels que soient les efforts de Paris en faveur de la levée des sanctions économiques sur l'Iran, en application d'un JCPOA (accord de Vienne sur le nucléaire iranien – NDLR) pourtant moribond. En effet, Paris s'est engagé, en vertu de la clause d'assistance prévue par l'article 4, "à participer à la défense de la sécurité, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale" de la Fédération, ainsi qu'à "dissuader et repousser toute agression qui serait menée par un ou plusieurs Etats". De telles dispositions impliquent nécessairement la France dans tout scénario de conflit armé avec l'Iran », explique le rapport de l'Ifri. Enfin, en Asie-Pacifique, les tensions entre les Etats en présence sur les questions de souveraineté, qui s'illustrent notamment en mer de Chine, engagent également la responsabilité de la France, qui devra peut-être se positionner plus durement sur le sujet à l'avenir. A ces questions s'ajoute celle de la compétition internationale, qui s'illustre parfaitement sur le territoire djiboutien où la Chine, les Etats-Unis, la France, l'Italie et le Japon disposent de bases militaires. Une tendance que l'on retrouve d'ailleurs plus généralement en Afrique : « Depuis plusieurs années déjà, le continent africain est en effet devenu le terrain d'une compétition stratégique entre puissances telles que la Chine, les Etats-Unis, la Russie, le Japon, l'Inde, la Turquie, l'Arabie saoudite ou encore Israël. Chacun à

Faire reposer le dispositif sur la coopération européenne

Au-delà du renforcement capacitaire des forces prépositionnées, un autre axe de réflexion pourrait être mené dans le champ de la coopération européenne. « En ce qui concerne les forces prépositionnées, cette ambition européenne pourrait prendre différentes formes, multilatérales comme bilatérales. » Une ambition qui a notamment été traduite à travers la CSP (Coopération structurée permanente). La France a ainsi proposé un projet de co-basing, auquel ont adhéré la Belgique, la République tchèque, l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Espagne. L'ambition est ainsi de pouvoir « favoriser la mutualisation de certaines activités des forces prépositionnées, notamment en matière de soutien », met en avant Elie Tenenbaum. Aux Antilles, la France coopère d'ores et déjà avec les Pays-Bas. « Un second projet pourrait concerner les forces de présence de Djibouti, où les Allemands et les Espagnols sont déjà fortement intégrés à la base française », ajoute-t-il.

SOURCE : *CONFETTIS D'EMPIRE OU POINTS D'APPUI ? L'AVENIR DE LA STRATÉGIE FRANÇAISE DE PRÉSENCE ET DE SOUVERAINETÉ.* ELIE TENENBAUM, AVEC MORGAN PAGLIA ET NATHALIE RUFFIÉ. IFRI. FÉVRIER 2020.

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

Les forces françaises de présence et de souveraineté disposent de moyens aériens limités.

leur manière, ces pays entendent mettre en place de nouveaux réseaux d'influence afin de garantir leur accès au théâtre africain et de contrer la montée en puissance des autres acteurs internationaux. » Une compétition internationale faisant ainsi émerger de nouveaux acteurs et venant remettre en question l'influence française dans la région. Outre la présence américaine, la volonté chinoise de s'imposer en Afrique est de plus en plus marquée. Celle-ci pratique notamment une diplomatie de la dette. « Elle s'appuie sur une stratégie de financement de grands projets d'infrastructures liés aux nouvelles Routes de la soie, ce qui lui a permis la signature de centaines de contrats et d'accords de coopération militaire, comme au Ghana et au Nigeria », rapporte l'Ifri. Cependant, les sommes sont tellement importantes, certains Etats africains se retrouvent dans des situations financières complexes, les obligeant à offrir à la Chine un accès à leurs ressources pétrolière. Par ailleurs, Pékin représente un contributeur non négligeable aux contingents de l'ONU et mène des actions de formation, d'évacuation de ressortissants ainsi que des missions de maintien de la paix.

Les FAG conduisent enfin l'opération Polpêche afin de combattre la pêche illégale.

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

L'ENJEU DE LA POSTURE. Autant de défis qui devront donc être relevés dans un climat parfois tendu, venant remettre en question la place de la France dans ces zones. Paris doit dès lors trouver le juste équilibre dans la conduite d'actions militaires afin d'éviter les critiques d'interventionnisme, auxquelles les forces françaises sont d'ores et déjà confrontées, notamment dans le cadre de l'opération Barkhane. « Il est dès lors primordial de déterminer le niveau d'ambition et les effets recherchés par le système de forces prépositionnées. Parmi les questions de fond se trouve celle d'un calibrage capacitaire, aujourd'hui tourné vers le "bas du spectre" du fait des missions fixées par les contrats opérationnels, mais qui pourrait demain gagner à être réévalué. [...] L'Armée de l'Air est de loin la composante la plus affaiblie, surtout dans le domaine de la mobilité intrathéâtre, qui gagnerait à être accrue », résume finalement le rapport de l'Ifri.

Car, en effet, les forces prépositionnées ont largement démontré leur intérêt dans le cadre d'un conflit ouvert. Les forces de présence basées en Afrique ont ainsi pu contribuer aux opérations françaises, conduites successivement en République centrafricaine puis au Mali. De même, « la simple présence [d'élément français dans le pays hôte] peut en effet suffire à inhiber ou dissuader la matérialisation de menaces contre des intérêts français, ajoute l'étude. Ces forces incarnent sur le terrain la détermination de la présence militaire française : toute attaque contre celles-ci ne manquerait pas de provoquer une réponse significative et l'engagement de la France dans un conflit. » « Les forces prépositionnées étant déjà présentes sur le théâtre d'opérations ou à proximité

Au regard de la densité de nombreux territoires d'outre-mer, renforcer les composantes aéroportées des forces françaises dans ces territoires pourrait s'avérer utile.

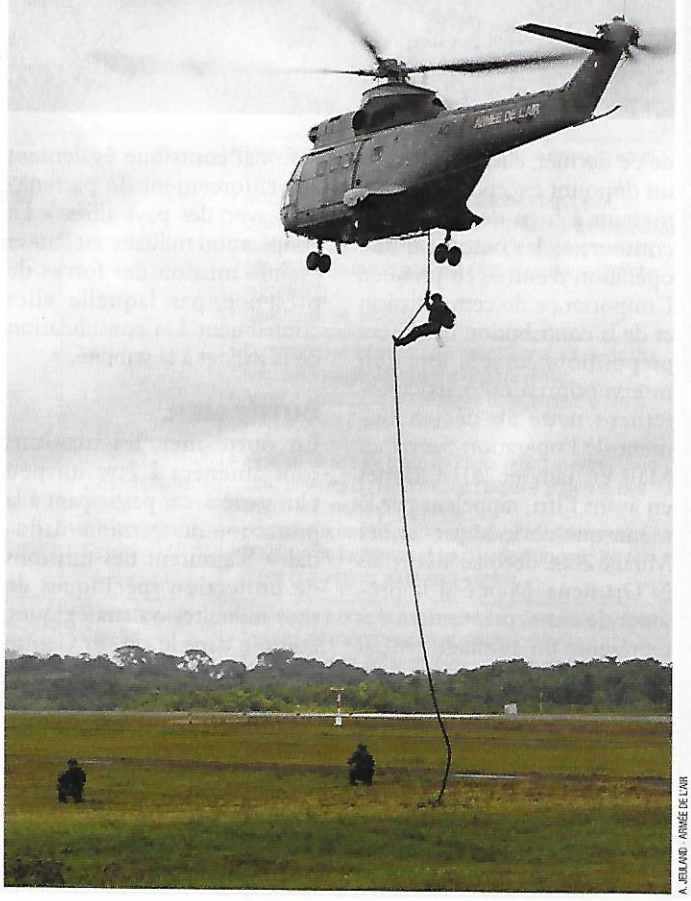

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

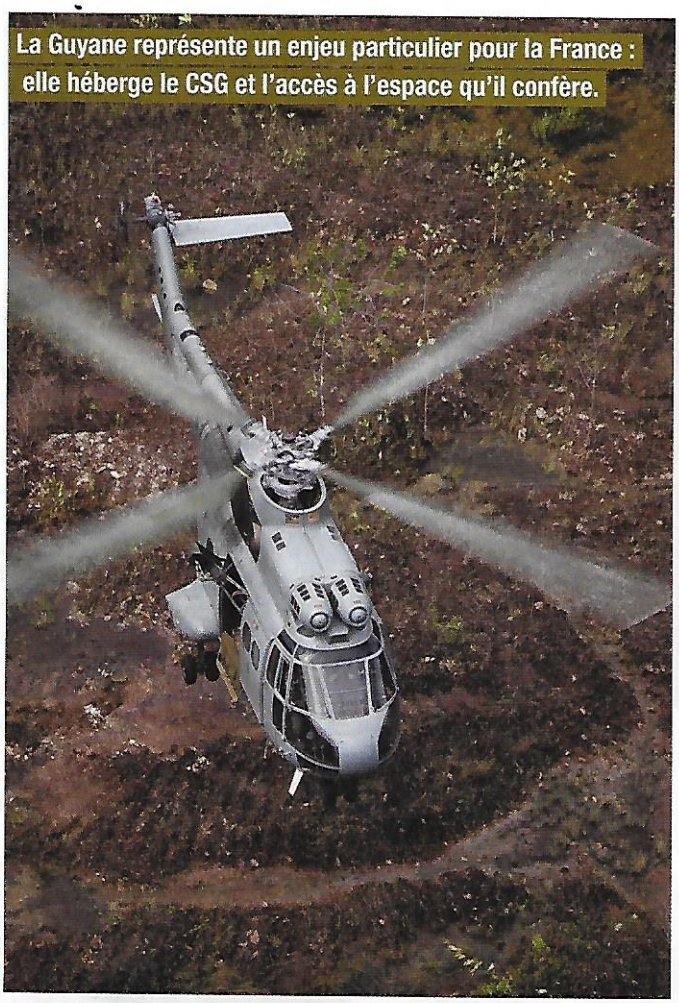

La Guyane représente un enjeu particulier pour la France : elle héberge le CSG et l'accès à l'espace qu'il confère.

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

de ce dernier, elles constituent un dispositif exceptionnel permettant à bien des égards de contourner les besoins d'une opération d'entrée en premier. L'importance de cette mission et de la contribution des forces prépositionnées à la fonction intervention a été particulièrement nette au déclenchement de l'opération Serval au Mali en janvier 2013 », met en avant l'Ifri, rappelant par là même que, dès le 11 janvier, des Mirage 2000 décollaient depuis N'Djamena. Même si la présence de forces prépositionnées représente un avantage crucial dans ce type d'opération, il ne s'agit malgré tout que d'un dispositif d'intervention ponctuel et limité, notamment du fait des moyens capacitaires dont elles disposent.

La présence d'éléments français en dehors du territoire national contribue également au renforcement de partenariats avec des pays alliés. « La coopération militaire est l'autre grande mission des forces de présence, par laquelle elles contribuent à la consolidation de la paix et à la stabilité. »

OUTRE-MER.

En outre-mer, les missions sont amenées à être un peu plus variées, car participant à la protection du territoire national. « S'ajoutent des missions de protection spécifiques de sites militaires ou stratégiques, comme dans le cas du Centre spatial guyanais de Kourou, ou encore de la protection des approches des atolls de Mururoa et Fangataufa à des fins de surveillance radiologique et géomécanique. Sur réquisition de l'autorité civile, judiciaire ou administrative, la fonction protection peut aussi recouvrir des missions de sécurité intérieure, que ce soit de manière temporaire (appui aux forces de sécurité intérieure lors de l'organisation du référendum en Nouvelle-Calédonie), ou de façon plus durable, comme la lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane ou l'immigration illégale à Mayotte », révèle le rapport de l'Ifri. De par leur positionnement et l'environnement climatique de l'outre-mer, les forces de souveraineté participent également à des missions parfois bien différentes de celles conduites en métropole, à l'instar du secours aux populations en cas de catastrophes naturelles. Des opérations qui nécessitent une préparation opérationnelle et la conduite d'exercices en conditions réelles afin d'assurer une réponse réactive en cas de besoin. Pour ce qui est de la Polynésie française, cela s'illustre notamment à travers l'exercice Marara, dont la dernière édition remonte à 2019 (cf. A&C n° 2665).

En parallèle, la France, notamment par sa présence en Guyane et l'existence du CSG (Centre spatial guyanais), dispose d'un accès à l'espace, lui permettant d'asseoir sa souveraineté dans ce milieu. Un accès d'autant plus pertinent avec la création du Commandement de l'espace. « Le développement continu de l'itinérance des données avec l'avènement de la 5G représentera évidemment la prochaine étape de cette numérisation géopolitique. Cette prime à la mobilité offrira une place de plus en plus significative à l'espace exoatmosphérique, dont l'accès se diffuse aujourd'hui largement. Non seulement le nombre de satellites en activité ne cesse de croître, mais c'est également le cas du nombre d'acteurs y ayant recours – qu'ils soient étatiques ou non. Le lancement de projets relevant du New Space par des sociétés privées telles que SpaceX démontre également que les systèmes de lancement mêmes ne sont plus le monopole des seuls Etats. Dans cette perspective, les territoires d'outre-mer représentent un atout unique. En matière de lancement, tout d'abord, comme le démontre le rôle clé du Centre spatial guyanais de Kourou, seul point de lancement européen répondant aux critères géodésiques bien spécifiques de ce type de site. Il faut toutefois préciser que la valeur de cet atout décline tendanciellement du fait du primat désormais accordé aux orbites basses ou médianes, pour lesquelles les sites de lancement équatoriaux ne sont pas adaptés. Mais le dispositif français de présence outre-mer et à l'étranger pourrait demain également s'avérer crucial dans la mission d'observation de l'espace depuis la Terre, enjeu clé de l'autonomie stratégique. Dès aujourd'hui, l'observatoire des Makes à La Réunion permet de couvrir les orbites géostationnaires pour l'hémisphère Sud au sein du programme de télescopes à action rapide pour les objets transitoires (Tarot) », explique ainsi Elie Tenenbaum dans son rapport.

AFFAIBLISSEMENT DU DISPOSITIF.

Mais, dans tous les cas, si la conduite des missions en temps de paix est réalisable, le dispositif actuel et les coupes causées par les précédentes LPM ont largement affaibli les moyens militaires des forces prépositionnées, et par là même la position de la France dans les régions où elles se trouvent. « Les forces de présence et de souveraineté se situent aujourd'hui en forte tension sur le plan des équipements matériels. A quelques exceptions près, ces forces sont bien souvent les dernières servies et disposent de matériels parmi les plus anciens du parc d'équipement des trois Armées », rapporte ainsi Elie Tenenbaum dans son rapport. L'Armée de l'Air serait ainsi la branche la plus touchée par ce déficit en

équipements et les moyens alloués apparaissent minimes au regard des zones à couvrir. La Polynésie française s'étend ainsi sur plus de 2 000 km et s'articule autour de cinq archipels, regroupant au total plus de 100 îles, dont 76 habitées. Disposer de moyens aériens apparaît dès lors nécessaire pour parcourir de telles distances, mais également pour s'affranchir d'obstacles au sol. En effet, les liaisons aériennes s'avèrent bien plus rapides que celles conduites par voie maritime. « La composante aérienne est de loin la plus anémiée sur le plan de l'équipement. Pour huit des dix forces de présence et de souveraineté, elle se limite à un total de neuf Casa, dix Puma et cinq Fennec. Il faut y ajouter, pour Djibouti et Abu Dhabi, un parc mieux fourni en avions de combat avec six Rafale, quatre Mirage, un C-160 Transall et un C-135FR. Dimensionnée au plus juste, la flotte de transport est aujourd'hui employée au maximum de ses capacités, ne laissant d'autre marge de manœuvre que l'envoi de renforts depuis la métropole », complète le chercheur.

La capacité de transport est bel et bien celle qui semble la plus problématique dans ces zones, où les C-160 Transall ont été remplacés par des Casa CN-235, aux capacités d'emport bien moins importantes. Un autre axe d'effort sur lequel le ministère des Armées devra se pencher, mais qui concerne également la métropole, est celui de la disponibilité des voilures tournantes. Les Puma, que l'on retrouve notamment en Guyane, en Nouvelle-Calédonie et à Djibouti, disposent ainsi d'un taux de disponibilité estimé à moins de 50 %.

Un déclin capacitaire qui doit par ailleurs être analysé dans un

Forces prépositionnées et forces de souveraineté

Forces	Nombre de militaires en présence	Moyens aériens de l'armée de l'Air	Moyens aériens de la Marine nationale	Moyens aériens de l'ALAT	Missions
• Forces armées aux Antilles (FAA)	• Environ 1 000 militaires	/	• 1 hélicoptère Panther (flottille 36F) • 1 Alouette III (escadrille 22S)	/	• Lutte contre le narcotrafic, secours aux populations en cas de catastrophes naturelles.
• Forces armées en Guyane (FAG)	• Environ 2 100 militaires	• 5 hélicoptères Puma • 4 hélicoptères Fennec • 3 CASA CN-235	/	/	• Opération Titan (protection du centre spatial guyanais) : des moyens additionnels peuvent être alloués par cette mission, venant de la métropole : avions E-3F AWACS, C-135, Rafale. • Opération Harpie : lutte contre l'orpaillage illégal. • Opération Polpêche : lutte contre la pêche illégale.
• Forces armées de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI)	• Environ 1 700 militaires	• 2 CASA CN-235	/	/	• Lutte contre l'immigration illégale. • Protection de la souveraineté territoriale et économique française.
• Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC)	• Environ 1 450 militaires	• 2 CASA CN-235 • 3 hélicoptères Puma (escadron de transport ET52)	• 1 hélicoptère Alouette III • 2 Gardian Falcon F200 (flottille 25F)	/	• Missions de souveraineté (surveillance des pêches et l'action de l'Etat en mer, lutte contre la pêche illégale). • Activités de coopération régionale.
• Forces armées en Polynésie française (FAPF)	• Environ 900 militaires	• 2 CASA CN-235 (escadron de transport ETOM 0082)	• 3 Falcon 200 Guardian (flottille 25F) • 2 hélicoptères Dauphin N3 (flottille 35F)	/	• Missions de souveraineté (surveillance des pêches et l'action de l'Etat en mer). • Missions de protection (plan cyclone et tsunami, secours aux populations, secours maritimes, évacuations sanitaires, protection et surveillance radiologique et géo-mécanique des anciens sites d'expérimentations nucléaires). • Diplomatie de défense.
• Forces françaises aux Emirats arabes unis (FFEAU)	• Environ 650 militaires	• 6 Rafale (escadron de chasse 1/77 Provence)	/	/	• Commandement et soutien opérationnel vis-à-vis des forces françaises déployées dans la région. • Appui à la coopération militaire et technique entre la France et les Emirats Arabes Unis.
• Forces françaises de Djibouti (FFDJ)	• Environ 1 450 militaires	• 4 Mirage 2000-5 • 1 C-160 Transall • 2 hélicoptères Puma (1 système de défense sol-air courte portée Mistral)	/	• 2 hélicoptères Puma • 1 hélicoptère Gazelle	• Mise en œuvre du traité de coopération militaire bilatérale : défense du territoire, de l'espace aérien et des eaux territoriales de Djibouti. • Soutien aux opérations françaises et multinationales • Missions de formation et de coopération avec les armées partenaires de la sous-région.
• Forces françaises de Côte-d'Ivoire (FFCI)	• Environ 950 militaires	/	/	• 2 hélicoptères Gazelle • 2 hélicoptères Puma	• Soutenir les actions militaires françaises dans la zone • Mission de connaissance et d'anticipation. • Coopération de défense dans la région (formation, préparations opérationnelles).
• Eléments français au Sénégal	• Environ 350 militaires	/	• 1 Falcon 50	/	• Formation et entraînement de soldats africains.
• Eléments français au Gabon	• Environ 350 militaires	• 1 hélicoptère Fennec	/	/	• Coopération opérationnelle (détachements d'instruction opérationnelle).

contexte de prolifération des armements et de modernisation de nombreuses armées, aboutissant à l'apparition de nouveaux systèmes sur les théâtres d'opérations et à un renforcement des moyens de déni d'accès, faisant dès lors monter en grade le niveau technologique des conflits. « L'arrivée de tels systèmes sur des théâtres dont ils étaient jusqu'alors absents – en Afrique ou dans la zone Caraïbe, par exemple – pose la question du dimensionnement "basse intensité" de nos forces de présence et de souveraineté. Ces menaces soulignent notamment de façon particulièrement criante l'absence de moyens de lutte antidrone, de radars de contrebatterie ou même de durcissement des infrastructures dans des environnements jusqu'alors considérés comme permissifs », détaille le rapport de l'Ifri.

MISER SUR LA COOPÉRATION.

Face à une telle situation, et consciente qu'une remontée en puissance du dispositif militaire des forces prépositionnées ne pourrait pas intervenir du jour au lendemain, mais s'ancrerait forcément dans le temps long, la France a développé depuis plusieurs années une stratégie de coopération et de renforcement de certaines relations bilatérales. Cette orientation s'illustre notamment dans le Pacifique. « Conscient du sous-dimensionnement de son appareil militaire au regard de l'immensité des enjeux stratégiques à l'œuvre en Asie-Pacifique, la France a, depuis la fin des années 2000, fait le choix de quitter son isolement relatif, pour se tourner vers une politique active de partenariats. [...] Cette coopération se traduit concrètement par l'organisation régulière d'exercices communs. En août 2018, l'Armée de l'Air a, par exemple, participé, aux côtés d'une quinzaine d'autres nations, à l'exercice annuel Pitch Black, organisé par la Royal Australian Air Force (RAAF) – via l'envoi des trois avions Rafale accompagnés d'un ravitailleur KC-135, de la BA 104 d'Al-Dhafra aux Emirats arabes unis jusqu'à la base de la Tontouta à Nouméa », détaille Elie Tenenbaum (cf. A&C n° 2608). En Asie, la France a également signé des partenariats avec l'Indonésie, Singapour, le Vietnam ainsi que la Malaisie. « Cette dernière représente aujourd'hui le principal débouché de la base industrielle et technologique de défense (BITD) française, auprès de laquelle elle a signé près de 30 % de ses contrats d'armement lors de ces dernières années (sous-marins, hélicoptères, frégates, avions de transport militaire) », précise l'étude de l'Ifri.

HISTOIRE.

Si aujourd'hui le dispositif français s'articule autour de dix forces prépositionnées, cette présence a largement évolué au fil du temps. « A la veille de la Première Guerre mondiale, l'empire colonial français s'étend sur 10 millions de kilomètres carrés et plus de 40 millions d'habitants. Il mobilise une armée de près de 200 000 hommes, dont la moitié est composée d'indigènes. [...] Avec la décolonisation qui s'amorce au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les indépendances successives entraînent la déflation du dispositif militaire. Dans les nouveaux Etats indépendants, l'empreinte militaire française se contracte : entre 1960, à la veille des indépendances africaines, et 1964, les forces françaises déployées en Afrique subsaharienne et à Madagascar passent ainsi de 58 500 à 21 300 hommes. Elles seront encore divisées par deux au cours de la décennie 1970, puis déclineront lentement vers le seuil des 5 000, niveau où elles se maintiendront jusqu'aux réformes de 2007 », rappelle ainsi Elie Tenenbaum. De cette période vont émerger des points d'ancrage pour la France sur le continent africain. « Paris conserve ainsi le rôle de partenaire principal des pays d'Afrique francophone en matière de coopération militaire ainsi qu'une capacité d'intervention sans équivalent. Elle s'illustre au cours de nombreuses opérations extérieures (principalement au Tchad, en RCA et en RDC) qui s'appuient toutes sur le dispositif prépositionné. » A côté de ces anciennes colonies devenues indépendantes, le statut de départements d'outre-mer va émerger et se généraliser. La loi de départementalisation de mars 1946 puis la Constitution de la IV[e] République créant l'Union française vont ainsi faire des colonies restantes des départements d'outre-mer, dont certains prendront leur indépendance dans les années qui suivront, à l'instar de l'Algérie ou encore du Gabon. « C'est aussi au cours de cette période cruciale que prend forme le dispositif de souveraineté dans les départements et territoires d'outre-mer restés dans le giron de la République. C'est le cas de la zone Antilles-Guyane, tout d'abord, où la présence militaire se limite en 1960 à un régiment – le 33[e] RIMa, dont les trois compagnies se répartissent alors entre Martinique, Guadeloupe

A. JEULAND - ARMÉE DE L'AIR

Puma, Fennec et Casa collaborent lors de missions conjointes au-dessus du territoire guyanais.

Des Mirage 2000 de Djibouti.

R. NICOLAS NELSON - ARMÉE DE L'AIR / DÉFENSE

et Guyane – deux dragueurs de la Marine nationale et quelques hélicoptères Alouette de l'Armée de l'Air. »

LIVRE BLANC.

Ce dispositif de présence évoluera également en fonction des ambitions des livres blancs. C'est ainsi qu'en 1997 émerge le concept de « renforcement des capacités africaines de maintien de la paix (Recamp), qui devient alors l'horizon principal des forces de présence, avant même le prépositionnement. Il s'agit alors d'accompagner le développement de l'aptitude des armées africaines à assurer elles-mêmes les missions de maintien de la paix en lien avec l'ONU et l'organisation de l'Union africaine en dotant chaque organisation sous-régionale (Cedeao, Cemac, SADC, Igad) d'une force en attente, prête à intervenir sous court préavis », peut-on lire dans le rapport de l'Ifri. A partir des années 2000, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, dans un contexte de contraction budgétaire, les moyens militaires alloués à l'outre-mer se voient réduits au strict minimum, aboutissant à une situation de tensions capacitaires. Le Livre blanc de 2008 prévoit ainsi « une réduction du volume de nos forces militaires stationnées dans les départements et collectivités d'outre-mer, afin d'y conserver des moyens strictement nécessaires aux missions militaires elles-mêmes ». Une mesure aboutissant à une diminution des effectifs en présence estimée à 40 % entre 2009 et 2011. Un objectif revu finalement à la hausse, pour s'établir à 23 % d'ici 2020. Une tendance à la baisse qui sera reprise dans la LPM 2014-2019, prévoyant une contraction de 10 % des effectifs militaires en outre-mer, sans intégrer le renouvellement des moyens déployés dans ces zones.

La livre blanc de 2008 sera donc à l'origine de nombreuses évolutions quant à la stratégie de souveraineté française et marquera un tournant décisif vers la région Moyen-Orient. « Le 26 mai 2009 est en effet signé un accord de défense entre la France et les Emirats arabes unis – partenaire privilégié de la France depuis 1976 – prévoyant l'implantation d'une base interarmées, d'une base aérienne, d'une base navale et d'un groupement tactique interarmes. Il s'agit alors de garantir une présence militaire permanente dans "une zone vitale pour la sécurité de l'Occident". Inaugurée en mai 2009, l'implantation militaire française aux Emirats (IMFEAU) devient pleinement opérationnelle en 2011, avec un effectif d'environ 700 militaires déployés au titre des Forces françaises aux Emirats arabes unis (FFEAU) », décrit ainsi le rapport. S'ensuivra la signature d'accords avec différents Etats du monde, principalement en Afrique, à l'instar du Cameroun, du Gabon, de Djibouti, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

Aujourd'hui, la France dispose ainsi de forces de présence au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, à Djibouti et aux Emirats arabes unis. La présence française au Sénégal et au Gabon se traduit à travers des POC ou Pôles opérationnels de coopération. « Comme leur nom l'indique, ils n'ont pas de capacité opérationnelle propre, mais ont pour principale vocation de mettre en œuvre la politique française de coopération militaire opérationnelle dans leur aire régionale. » Pour ce qui est de Djibouti, de la Côte d'Ivoire et des EAU, les forces françaises en présence représentent une BOA (base opérationnelle avancée), devant permettre de soutenir la politique française dans la région. Un distinguo qui ne s'applique pas aux forces de souveraineté, lesquelles disposent de moyens militaires assez variables. « La Guyane, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie retiennent une gamme assez large de moyens navals et aéroterrestres, tandis que la Polynésie française et les Antilles entretiennent des dispositifs "nettement plus légers" », décrit l'étude de l'Ifri. Mais partout en outre-mer, le constat d'un dispositif largement limité est sans appel. Des lacunes capacitaires d'autant plus gênantes au regard de la géographie de ces espaces territoriaux : « On trouve en outre-mer la plus longue frontière terrestre – en Guyane avec 1 250 km de long du Brésil et du Surinam – ainsi que 97 % des 10 millions de kilomètres carrés de zone économique exclusive (ZEE) », met en avant l'auteur du rapport.

Retrouvez dans la version premium une illustration cartographique des zones de responsabilité permanentes françaises. Egalement accessible, une carte permettant de visualiser les forces présentes sur le territoire djiboutien.

Justine Boquet